

LA FORMATION A RANDOUVEZE

Randouvèze a inscrit dans ses Statuts et son Règlement Intérieur les principes qui régissent la formation de ses adhérents. En effet, le souci d'apporter les meilleures conditions aux pratiquants de la randonnée, de la marche nordique, des raquettes à neige ou toute autre activité entrant dans le cadre de son objet (entretien des sentiers, balisage...) a conduit l'Association à proposer un programme de formation adapté. Cette démarche vise notamment à professionnaliser l'encadrement qui est un gage de sécurité et d'agrément. La randonnée pédestre reste avant tout un loisir dans lequel chacun doit trouver plaisir et convivialité.

Chaque année, des priorités sont fixées par le Conseil d'Administration en vue de l'élaboration d'un programme répondant aux besoins du moment, selon différents axes :

- **Animation et accompagnement des randonnées pédestres et séances de marche nordique**

Ces formations de base entrent dans un cursus défini par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFR) et sont sanctionnées par un diplôme national attestant de la qualification acquise :

- Animation de randonnées : Module de Base, Session Animation niveau 1, Session Animation niveau 2 (Brevet Fédéral),
- Marche nordique : Formation Animateur de Marche Nordique (avec ou sans diplôme SA1)
- Formations spécialisées Montagne
- Formations GPS

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Drôme (CDRP 26) élabore chaque année un programme pour ces actions. Le cas échéant, si l'urgence le justifie, une formation peut être réalisée dans un département voisin.

- **Balisage et entretien des sentiers**

L'entretien des sentiers de randonnée constitue une mission importante à laquelle Randouvèze est très attachée. Une quarantaine d'itinéraires sont ainsi entretenus par des « marraines » et « parrains » de boucles, dans le cadre d'une convention avec les collectivités locales. Afin de leur apporter le savoir-faire nécessaire, des sessions de formation « Baliseurs », facultatives, sont réalisées par le CDRP 26.

- **Secourisme**

La formation Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1) est requise pour valider les diplômes d'animateur de randonnée ou de marche nordique mentionnés ci-dessus.

Cette formation est aussi proposée aux adhérents dans le cadre d'une politique visant à donner les moyens aux pratiquants de réagir de façon adaptée en cas de problème en cours de randonnée :

- Formation initiale PSC 1 : une journée (soit 7 heures de formation)
- Recyclage PSC 1 : ½ journée (3 heures de formation) tous les deux ans si possible

A l'issue de la formation, une attestation est délivrée au participant, ainsi qu'un livret reprenant les gestes essentiels qui ont été enseignés.

- **Autres actions spécifiques complémentaires**

Le Conseil d'Administration peut être amené à proposer des actions de nature à améliorer les conditions dans lesquelles se réalisent nos activités ou permettant de mieux profiter de l'environnement dans lequel nous évoluons (actions thématiques concernant le patrimoine naturel, historique, culturel...).

Les adhérents peuvent aussi formuler des suggestions en s'adressant au Responsable de la Formation qui soumettra celles-ci au Conseil.

Procédure

Les personnes intéressées par l'une de ces formations sont invitées à se faire connaître auprès du Responsable de la Formation :

Gérard LANGLOIS

gerard.langlois1@orange.fr

Téléphone : 0490629319 / 0630431584

Il donnera toutes les indications concernant la formation sollicitée, se chargera de présenter cette demande au Conseil d'Administration et prendra les contacts nécessaires avec les formateurs.

La priorité est donnée aux demandes entrant dans le cadre des priorités fixées par le Conseil et dans la limite du budget prévisionnel. Néanmoins, toute autre demande en lien avec l'activité de l'Association sera examinée et pourra être prise en compte si le Conseil le décide.

A titre d'information, le programme complet des formations réalisées par le Comité Départemental peut être consulté sur son site internet : <https://drome.ffrandonnee.fr/formation/>

Frais de formation

Le Conseil d'Administration de l'Association a pris l'option d'accorder la gratuité des formations concernant l'animation et la conduite de randonnées et la marche nordique. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à proposer et mener régulièrement des sorties hebdomadaires du jeudi et du dimanche ou animer les séances de marche nordique.

La gratuité s'applique également aux formations de secourisme PSC1. Celles-ci se déroulent à Buis les Baronnies.

Bilan de la formation

Chaque année, lors de l'Assemblée Générale de Randouvèze, un bilan des actions de formation réalisées au cours de l'exercice précédent est présenté aux adhérents ainsi que les priorités retenues pour l'exercice à venir afin de permettre aux personnes intéressées de se manifester ou de faire des propositions complémentaires.